

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	38
Représentés	5
Absent	0

Votes	
Pour	43
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2026

Le mercredi 24 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le vendredi 19 juin 2026, s'est réuni à Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Décide à l'unanimité de :

Étaient présents :

M. Mmes. : Monsieur Youssef AHRICA, Monsieur Joséphine ANDRIANTAFIKA, Madame Annick BALLEREAU, Monsieur Matthieu BAUHAIN, Madame Céline BEAURY, Madame Malika BENKAHLA, Monsieur Aziz BOUGRASSA, Madame Hamida BOUGUEROUA, Monsieur Julien BOURVEN, Madame Stéphanie CHENU, Monsieur Vasco COELHO, Madame Rachel COHEN, Monsieur Frédéric DRUART, Madame Martine FOURNIAUD, Madame Amandine FRANCISOT, Monsieur Karim GARROUT, Madame Danièle GAULIER, Madame Bénédicte HACHE, Monsieur Ali ID ELOUALI, Madame Lucie LANTERNIER, Madame Nathalie LAZIC, Monsieur Jordan MADIANDÉ, Monsieur Henrique MARQUES, Monsieur Alain OMRANE, Madame Sushma OSTERMEYER, Monsieur Tonino PANETTA, Monsieur Yannig PONS, Monsieur Franklin Lambert POUDY, Monsieur Katiana RENE, Madame Delphine ROQUES, Monsieur Hamid SAIDJI, Madame Bénédicte SALLAM LEMOINE, Madame Claire SAMARCQ, Madame Hacès SASU, Monsieur Billy SOMSOUK, Madame Zahia TAZAMOUCHE, Monsieur Moustapha THIAM, Madame Ahlem ZENATI,

Étaient représenté.e.s :

Monsieur Robin ALBERT pouvoir à Madame Zahia TAZAMOUCHE
Monsieur Thierry BALIAS pouvoir à Monsieur Matthieu BAUHAIN
Madame Malika BENLARBI pouvoir à Monsieur Julien BOURVEN
Monsieur Kristian BOLLE-DALLIAH pouvoir à Monsieur Yannig PONS
Monsieur Laurent CHASSAY pouvoir à Monsieur Vasco COELHO

Étaient absent.e.s :

Secrétaire de séance :

Billy SOMSOUK

O B J E T

MODIFICATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE

MODIFICATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE

Le Conseil d'établissement du Conservatoire est une instance consultative réunissant élus, direction et représentants des élèves majeurs et parents d'élèves mineurs.

Afin de permettre des échanges s'inscrivant dans la durée entre les différents acteurs de l'établissement, il est nécessaire d'augmenter la durée du mandat des représentants des élèves majeurs ou parents d'élèves mineurs.

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Madame Sushma OSTERMEYER,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 17.116 du 8 novembre 2017 approuvant la création d'un Conseil d'établissement au conservatoire des arts,

Vu la délibération N° 20.009 du 22 janvier 2020, modifiant le mode de fonctionnement des élections des représentants au conseil d'établissement,

Vu la délibération N°24.037 du 3 avril 2024, modifiant les modalités de fonctionnement du conseil d'établissement

Considérant la nécessité de mettre à jour les modalités de fonctionnement de cette instance consultative

Vu la Bureau municipal du 03 juin 2026

Vu la Culture / Evénements / Vie associative / Citoyenneté / Politique de la ville du 12 juin 2026

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} : Modifie l'article 4 de la délibération n°24.037 du 3 avril 2024 comme suit :

« Les représentants des élèves majeurs et des parents d'élèves mineurs sont élus par leurs pairs pour une durée de trois ans. Les élections sont organisées au cours du premier trimestre de l'année scolaire concernée. En cas de non-réinscription de leurs enfants ou d'eux-mêmes au cours des ces trois ans, les représentants élus des élèves majeurs ou parents d'élèves mineurs sont considérés comme démissionnaires de fait et de nouvelles élections sont organisées. »

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 24 juin 2026

AR Préfectoral

le 25/06/2026

Acte Exécutoire sous référence :

094-219400223-20260624-DEL26092H1-DE

Pour extrait conforme,

Monsieur Tonino PANETTA
Maire

